

AIDE A CHOISIR UNE MUTUELLE

Chacun doit tenir compte de ses pathologies,
Il doit aussi se poser la question de savoir s'il préfère payer plus mensuellement
ou avoir un reste à charge plus important pour les problèmes de santé, hors soins courants
(Hospitalisation, appareillages dentaire et acoustique, lunettes, etc...)

CETTE ETUDE N' EST PAS OBJECTIVE POUR LES REGIONS A FORT DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

DEFINITION : BR = Base de remboursement sécurité sociale

OPTAM = Option pratique tarifaire maîtrisée . Cest un accord proposé à chaque praticien par la sécurité sociale pour limiter les dépassements d'honoraires, sans les supprimer.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS POUR CHOISIR

Ai-je besoin d'une paire de Lunette tous les deux ans ?

Aurai-je besoin d'une prothèse dentaire ?

Aurai-je besoin d'implants ?

Aurai-je besoin d'une prothèse acoustique ?

Irai-je en cure ?

ai-je souvent recours aux médecines douces ?

Il y a t-il un représentant local de la mutuelle ?

LES ECARTS DE REMBOURSEMENT SONT SUR CES PRESTATIONS

PUIS-JE BENEFICIER DU 100% SANTE ?

LES PRESTATIONS 100% SANTE ME CONVIENNENT-ELLES ?

RESTE A CHARGE MENSUEL : C'EST CE QU'IL VOUS RESTE A PAYER APRES LES REMBOURSEMENTS SECURITE SOCIALE ET MUTUELLE
les franchises et forfaits applicables aux actes médicaux et boîtes de médicaments restent également à charge car elles ne sont pas remboursables!

Ce reste à charge est ramené au mois en fonction de la fréquence des besoins de soins,

Par exemple : Partant du reste à charge annuel , celui-ci est divisé par 12 pour les soins qui reviennent chaque année.

Divisé par 24 pour les soins qui reviennent tous les deux ans .(Lunettes)

Divisé par 36 pour les soins qui reviennent tous les trois ans .(Aides auditives)

Divisé par 60 pour les soins qui reviennent tous les cinq ans . (Hospitalisation, prothèses dentaires, etc...)

DEPENSE MENSUELLE DE SANTE : C'EST LA COTISATION MENSUELLE PLUS LE RESTE A CHARGE MENSUEL

LE MONTANT DES COTISATIONS MENSUELLES EST SUR LA BASE DE 2023 DOCUMENT MHM

COUT MENSUEL
ADHERENT SEUL OU DONT LE CONJOINT A UNE AUTRE MUTUELLE

			HUMANIS ESSENTIEL ADHERENT SEUL	HUMANIS CONFORT ADHERENT SEUL	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2 ADHERENT SEUL	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local	
PARCOURS 1 Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraire paramédicaux-Imagerie-Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisation médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisation chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	104,00	34,00	19,00	77,00	
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	193,00	166,00	179,00	193,00	
		CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	39,00	16,00	11,00	40,00
		DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	128,00	148,00	171,00	156,00
PARCOURS 2 PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	77,00	24,00	8,00	42,00	
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	166,00	156,00	168,00	158,00	
		CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	4,00
		DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	101,00	138,00	164,00	120,00
PARCOURS 3 PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	28,00	16,00	7,00	15,00	
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	117,00	148,00	167,00	131,00	
		CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	5,00
		DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	101,00	138,00	164,00	121,00

COUT MENSUEL
VEUF OU VEUVE AVEC REVENUS INFERIEURS AU SMIC

			HUMANIS ESSENTIEL	HUMANIS CONFORT	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local
			VEUF OU VEUVE D'AGENT	VEUF OU VEUVE D'AGENT	VEUF OU VEUVE D'AGENT	
PARCOURS 1 Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraire paramédicaux-Imagerie-Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisation médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisation chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	104,00	34,00	19,00	77,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	193,00	166,00	179,00	193,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	39,00	16,00	11,00	40,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	128,00	148,00	171,00	156,00
PARCOURS 2 PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	77,00	24,00	8,00	42,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	166,00	156,00	168,00	158,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	4,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	101,00	138,00	164,00	120,00
PARCOURS 3 PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRE PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	160,00	116,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	28,00	16,00	7,00	15,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	117,00	148,00	167,00	131,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	5,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	101,00	138,00	164,00	121,00

COUT MENSUEL
VEUF OU VEUVE AVEC REVENUS SUPERIEUR AU SMIC

			HUMANIS ESSENTIEL	HUMANIS CONFORT	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local	
PARCOURS 1 Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraires paramédicaux-Imagerie-Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisation médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisation chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	105,00	148,00	176,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	104,00	34,00	19,00	77,00	
			DEPENSE MENSUEL DE SANTE	209,00	182,00	195,00	193,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	39,00	16,00	11,00	40,00	
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	144,00	164,00	187,00	156,00	
PARCOURS 2 PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	105,00	148,00	176,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	77,00	24,00	8,00	42,00	
			DEPENSE MENSUEL DE SANTE	182,00	172,00	184,00	158,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	4,00	
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	117,00	154,00	180,00	120,00	
PARCOURS 3 PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	COTISATION MENSUELLE	105,00	148,00	176,00	116,00	
		RESTE A CHARGE MENSUEL	28,00	16,00	7,00	15,00	
			DEPENSE MENSUEL DE SANTE	133,00	164,00	183,00	131,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	6,00	4,00	5,00	
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	117,00	154,00	180,00	121,00	

COUT MENSUEL DE SANTE						
POUR UN COUPLE ADHERENT DONT LE CONJOINT A UN REVENU INFERIEUR AU SMIC						
DESIGNATION			HUMANIS ESSENTIEL	HUMANIS CONFORT	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local
PARCOURS 1 Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraires paramédicaux-Imagerie- Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisation médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisation chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	208,00	68,00	38,00	144,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	297,00	200,00	226,00	376,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	78,00	32,00	22,00	80,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	167,00	164,00	210,00	312,00
		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
PARCOURS 2 PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	144,00	48,00	16,00	84,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	233,00	180,00	204,00	316,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	24,00	12,00	8,00	8,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	113,00	144,00	196,00	240,00
		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
PARCOURS 3 PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	56,00	32,00	14,00	30,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	145,00	164,00	202,00	262,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	24,00	12,00	8,00	10,00
	DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	113,00	144,00	196,00	242,00
		COTISATION MENSUELLE	89,00	132,00	188,00	232,00

**COUT MENSUEL DE SANTE
POUR UN COUPLE ADHERENT DONT LE CONJOINT A UN REVENU SUPERIEUR AU SMIC**

DESIGNATION			HUMANIS ESSENTIEL	HUMANIS CONFORT	HUMANIS CONFORT AVEC OPTION 2	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local
PARCOURS 1 Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraires paramédicaux-Imagerie-Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisation médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisation chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	208,00	68,00	38,00	144,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	399,00	336,00	362,00	376,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	78,00	32,00	22,00	80,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	269,00	300,00	346,00	312,00
PARCOURS 2 PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	144,00	48,00	16,00	84,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	335,00	316,00	340,00	316,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	24,00	12,00	8,00	8,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	215,00	280,00	332,00	240,00
PARCOURS 3 PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUTS LES TROIS ANS		COTISATION MENSUELLE	191,00	268,00	324,00	232,00
	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATION	RESTE A CHARGE MENSUEL	56,00	32,00	14,00	30,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	247,00	300,00	338,00	262,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	24,00	12,00	8,00	10,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	215,00	280,00	332,00	242,00